

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-neuf, le cinq décembre, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	16
Dont suppléants	0
Dont représentés	0
Votants	16
Dont pour	16
Dont contre	0
Dont abstention	0
Date convocation :	22/11/2019

Membres présents :

Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE MH, MAILLOT MC, PLANTE M.
Mrs CAU-MIL T, COSTADOAT P, ERIZABAL CH, GUIRAUT J, LAHORE C, LAHORE JP,
LANUSSE-CAZALE A, LECHON A, MARTENS C, MICHEL D, MONSEGU M, PAULINE R.

Etaient excusés :

Mme ARGILAGA MC,
Mrs CAZALIS PETIT JEAN J, JONVILLE B, LACOSTE P, PELANNE C.

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT MC

N°2019 13 – ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE AUPRES DU SIVU VOIRIE

RAPPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et plus particulièrement les articles L5111-1-1 et R5111-1,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 août 2016 portant création du Syndicat des Ecoles de la Région de GARLIN et validant ses statuts,

Vu les statuts du Syndicat des Ecoles de la Région de GARLIN,

Considérant l'absence de services administratifs au sein du Syndicat de Voirie de la Région de GARLIN,

Considérant la demande émise par Monsieur le Président du Syndicat de Voirie de la Région de GARLIN de prestation relative à la gestion administrative de son SIVU,

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que le Syndicat des Ecoles accompagne sous forme de prestation de service le SIVU VOIRIE de la Région de GARLIN depuis le 1^{er} janvier 2017.

La convention de mise à disposition de service étant arrivée à échéance, elle sollicite le Comité Syndical pour un renouvellement pour la période 2019-2020.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la mise à disposition de service auprès du SIVU VOIRIE de la Région de GARLIN pour la période 2019-2020

VALIDE la proposition de convention jointe en annexe

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Michèle PLANTE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/12/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/12/2019